



## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Du samedi 11 avril 2015 à 14h30

Pornic le 19 mars 2015

Chers adhérents :

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous convoquer à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera à la **Fontaine aux Bretons**.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Rapport financier et approbation.
- Rapport d'activité.
- Rapport moral et approbation.
- Élections des membres du Conseil d'Administration (élus pour un an).

<u>Conseil d'administration 2014</u>	Se présente	<u>Conseil d'administration 2014</u>	Se présente
Sylvie Halbecq : Présidente	oui	Chantal Guichaoua	oui
Isabelle Lenoir : secrétaire	oui	Nathalie Le Peltier	oui
Hélène Trotreau secrétaire adj.	oui	Marie-Dominique Lucas	oui
Patrick Benoiton : trésorier	oui	Guylène Marion	oui
Jacqueline Coyaud	oui	Agnès Porteneuve	oui
Mylène Fajfer	oui	Pauline Trouillard-Loirat	oui
Françoise Bodi	non		
<u>Candidats 2015 :</u>	Rebecca Sion		

- Intervention de Me FINZI Sandra sur la monnaie Retzel
- Intervention des producteurs
- Questions diverses

Cette assemblée se terminera par un goûter et un tirage au sort pour gagner 4 sacs à pain garnis de produits amappornic (*personnes présentes à l'AG ou ayant donné une procuration*)

**Mail:** [amappornic@laposte.net](mailto:amappornic@laposte.net) **Blog :** [www.amappornic.net](http://www.amappornic.net)

La Présidente: Sylvie Halbecq

..... (à découper à ce niveau).....

**Questionnaire pour vous amener à de meilleurs services :** (écrire au dos)

- Seriez-vous intéressé par un prélèvement automatique pour les contrats légumes ?
- Pour vos enfants ou petits-enfants, l'atelier nature avec l'Hirondelle va reprendre, êtes-vous intéressé ? si oui, contacter l'association au 02 51 74 02 62 (activités pendant les vacances scolaires)

### Procuration

Je soussigné(e), .....adhérent(e) de l'AMAP de PORNIC, donne procuration de vote par la présente à.....,..... adhérent(e) de l'AMAP de PORNIC afin qu'il/elle puisse prendre part aux votes de l'AG du 11 avril 2015.

Chaque membre ne pourra détenir plus de deux procurations de vote. Elles seront pointées avant l'ouverture de la séance (Cf. statuts de l'association).

Date et signature :